

2. Agriculture

Le Mandat de Doha

"Faisant fond sur les travaux accomplis à ce jour et sans préjudice du résultat des négociations, nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié, dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Nous prenons note des considérations autres que d'ordre commercial reflétées dans les propositions de négociation présentées par les Membres et confirmons que les considérations autres que d'ordre commercial seront prises en compte dans les négociations comme il est prévu dans l'Accord sur l'agriculture."

(Paragraphe 13 de la Déclaration ministérielle de Doha)

Perspectives pour Cancun

Comme la plupart des observateurs du processus de négociation agricole de l'OMC l'avaient prévu, Les Membres de l'OMC n'ont pas été en mesure d'adopter des modalités pour l'agriculture avant la date limite du 31 mars

2003, fixée par les ministres du commerce à Doha. Toutefois, au vu du rôle central de l'agriculture dans la réussite ou l'échec de l'ensemble du Cycle de Doha, aussi bien les Membres que le président des négociations agricoles, Stuart Harbinson, ont déployé de nombreux efforts depuis la fin mars pour combler les divergences profondes entre les positions. Après des semaines de négociations intenses à un haut niveau, l'UE et les Etats-Unis ont présenté, le 13 août, à un "texte conjoint" proposant des paramètres d'engagement de réduction et des disciplines connexes pour les questions de négociation en suspens. Bien que le texte ne propose pas de chiffres concrets, il reflète la forte volonté politique de l'UE et des Etats-Unis d'arriver à un compromis. Ainsi, pour la première depuis le lancement des négociations agricoles, il y a trois ans et demi, l'UE et les Etats-Unis au même titre de d'autres groupes de pays commencent à montrer des signes d'évolution par rapport à leurs positions initiales ce qui a permis au cours de ces dernières semaine, le démarrage d'une véritable négociation.

Néanmoins, il n'est pas certain qu'un texte, se limitant à définir un cadre pour de futures modalités de négociations, tel que l'ont envisagé l'UE et des Etats-Unis, soit acceptable pour tous les acteurs de la négociations. L'OMC regroupe à présent 146 Membres (en comptant les 16 de l'UE), et l'époque de l'Accord de Blair House de 1992 – où un traité multilatéral élaboré entre la CE et les Etats-Unis avait servi de base à l'Accord agricole final et la conclusion du Cycle d'Uruguay – est certainement révolue.

On voit mal en particulier les pays en développement souscrire à de nouveaux engagements – plutôt ambitieux – dans des domaines tels que les

biens industriels, ou les 'Nouvelles questions', sans avoir une idée claire des gains qu'ils obtiendront dans l'agriculture. Reste également à savoir si les grands exportateurs de produits agricoles conviendraient d'une approche telle que celle proposée par l'UE et les Etats-Unis qui favorise les petits pays en terme d'ouverture des marchés. On ne sait pas non plus si des "pays en développement exportateurs significatifs de produits alimentaires" tels que l'Argentine, le Brésil, le Chili et la Thaïlande accepteront de bénéficier d'un traitement spécial et différencié moindre que celui accordé à d'autres pays du Sud, comme les Etats-Unis et l'UE le proposent.

Contexte

L'agriculture et les services sont les seuls domaines où des négociations sur une libéralisation accrue des échanges est prévue dans les Accords mêmes de l'OMC. Les pourparlers ont démarré comme prévu en 2000, mais aucun progrès notable n'a été enregistré jusqu'au lancement du Cycle de Doha en novembre 2001.

A Doha, les ministres s'étaient efforcés de trouver un compromis acceptable pour tous les Membres de l'OMC. Au nombre des questions clés, figurait le point de savoir si les subventions à l'exportation (un outil de concurrence utilisé essentiellement par l'UE) devait être éliminées progressivement ; si, en retour, d'autres formes de soutien à l'exportation ayant des effets de distorsion des échanges, telles que les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire (largement utilisée par les Etats-Unis) devaient également faire l'objet de disciplines et si les subventions internes fournies au titre de la Catégorie verte, devraient être plafonnées. Pour l'UE et le Japon, partisans sans

Catégories de soutien interne pour les produits agricoles

Les mesures de soutien interne entrent dans trois catégories – couramment désignées par des couleurs différentes – selon leur potentiel de distorsion des échanges dans le domaine de l'agriculture.

La **Catégorie orange** comprend la majeure partie des mesures de soutien interne considérées comme ayant des effets de distorsion de la production et des échanges. Il est prévu de réduire ces mesures et certains Membres font pression en faveur de leur suppression complète.

Les mesures de la **Catégorie verte** ne devraient pas avoir d'effets de distorsion dans les marchés agricoles ; au pire, elles devraient avoir tout au plus des effets de distorsion minimale des échanges. Elles comprennent les fonds pour la recherche, permettent la promotion de la constitution de stocks pour la sécurité alimentaire, des versements directs aux producteurs découplés des prix courants ou des niveaux de production, l'aide à l'ajustement structurel, des programmes environnementaux, des programmes de filet de sécurité et des programmes d'aide régionale. Ces mesures, qui tendent à ne pas viser de produits particuliers, doivent être financées à partir des recettes publiques, et ne doivent pas impliquer de soutien aux prix. Le montant des subventions au titre de la Catégorie verte est actuellement illimité et aucun engagement de réduction n'est requis.

Les mesures au titre de la **Catégorie bleue** sont une exemption à la règle générale selon laquelle toutes les subventions liées à la production doivent être réduites ou maintenues à des niveaux minimaux définis (de minimis).

Ces mesures comprennent généralement des programmes de limitation de la production, c'est-à-dire des versements fait en fonction de la superficie – par exemple une compensation pour les terres laissées en jachère – ou du nombre d'animaux à la condition que les contingents de production de lait/viande ne soient pas dépassés.

Les seuls Membres qui ont notifié des mesures au titre de la Catégorie bleue à l'OMC sont l'UE, l'Islande, la Norvège, le Japon, la République slovaque, la Slovénie et les Etats-Unis. Ce dernier pays ne fournit plus de soutien au titre de la Catégorie bleue.

réserve de la Catégorie verte, les subventions au titre de cette Catégorie sont explicitement exemptées du mandat de Doha, car les mesures de soutien au titre de cette catégorie doivent – par définition – “avoir des effets nuls, ou tout au plus minimes, de distorsion des échanges.” De l'autre côté, le Groupe de Cairns¹ et le Like-Minded Group (LMG)² soutiennent que les dépenses des pays développés au titre de la Catégorie verte s'élevant à un total de 78 milliards de dollars par an,³ ont effectivement des effets de distorsion des échanges, ne serait-ce qu'en raison de leur volume.

S'agissant du texte de Doha sur le traitement spécial et différencié, il est considéré – en particulier par les pays en développement – comme un engagement à incorporer des dispositions exécutoires en la matière. Dans cet esprit, des consultations ont été menées à Doha sur la mise en place d'une 'Catégorie du développement' qui donnerait une plus grande flexibilité aux mesures de soutien agricole des pays en développement. Toutefois, si des propositions visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'emploi rural dans les pays en développement sont toujours sur la table, les appels à la mise en place explicite d'une Catégorie du développement ont été quelque peu mis en sourdine au cours des 12 derniers mois. Ceci est dû notamment au fait que les partisans de ce concepts savent qu'ils auraient à payer un prix énorme, pour un outil qui, au delà de la victoire politique, n'aurait qu'un impact limité sur le plan économique. Les pays en développement ont donc commencé à porter leur attention vers des instruments tels que les produits stratégiques et un nouveau mécanisme de sauvegarde spéciale.

S'agissant de la multifonctionnalité de l'agriculture, la Déclaration “pren[d] note des considérations autres que d'ordre commercial reflétées dans les propositions de négociation présentées par les Membres” et “confirm[e]” qu'elles seront prises en compte dans les négociations. Cette formulation a été appuyée par des partisans du concept de ‘multifonctionnalité’ de l'agriculture tels que l'UE, la Suisse, la Norvège, le Japon, la Corée et Maurice, qui recherchent une certaine flexibilité pour intégrer des préoccupations liées à l'environnement, le développement rural et la sécurité alimentaire. L'UE et la Suisse tentent également d'intégrer des notions telles que le principe de précaution pour garantir la sécurité sanitaire des aliments,

l'étiquetage obligatoire, le bien-être des animaux et l'extension des indications géographiques à travers les négociations agricoles.

Délais imposés

- 31 mars 2003, accord sur “des modalités de nouveaux engagements” (para 14);
- Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC (10-14 septembre 2003, à Cancun, au Mexique), présentation des projets de Listes générales des Membres ; Toutefois, il n'y a pas eu d'accord sur les modalités et – selon le projet de texte ministériel de Cancun – les Membres tenteront de fixer un nouveau délai à Cancun.
- 1er janvier 2005, conclusion des négociations dans le cadre d'un engagement unique, convenu à Doha.

Situation actuelle

Le 12 février 2003, Stuart Harbinson, président de la session spéciale (de négociation) du Comité de l'agriculture de l'OMC, a présenté sa première proposition de modalités. En dépit de nombreuses questions non résolues relatives à la réduction des droits de douane, des subventions à l'exportation et du soutien interne, Harbinson a adopté une approche proactive. Il a énoncé des options de modalités même dans les domaines les plus litigieux.

A la suite de négociations intenses sur sa première proposition, Stuart Harbinson a publié un texte révisé, le 18 mars 2002. Enfin, le 31 mars, il devait annoncer formellement que les efforts des Membres pour convenir de modalités agricoles d'ici la date limite de fin mars s'étaient soldés par un échec. Dans ce contexte, l'initiative conjointe Etats-Unis/UE mentionnée plus haut vise à combler les divergences durables entre les deux acteurs centraux sur la plupart des questions clés des négociations. Elle a finalement permis le lancement de négociations réelles, avec des contre-propositions présentées par les 11 pays en développement du Groupe de Cairns, ainsi que la Chine, l'Equateur, l'Inde, le Mexique et le Pérou, de même que six pays du LMG (République dominicaine, Honduras, Kenya, Nicaragua, Panama et Sri Lanka). D'autres contributions étaient également attendues des Membres nouveaux adhérents ou des membres du groupe de la multifonctionnalité.

Accès aux marchés

Sur le point de savoir comment réduire davantage les droits de douane sur les produits agricoles, Harbinson suggérerait dans son texte du 18 mars une approche groupée par laquelle les droits de douane supérieurs à 90% seraient réduits de 60% en moyenne, avec une réduction minimale de 40% par ligne tarifaire, alors que ceux entre 90 et 15% seraient réduits de 50/35%. Les droits de douane inférieurs à 15% seraient réduits de 40/25%. Tous les droits de douane seraient réduits en tranches égales sur une période de 5 ans. Toutefois, les pays en développement se voyaient accorder une période de mise en œuvre de 10 ans, avec des engagements de réduction plus faibles. De nombreux Membres se sont opposés à la formule de Harbinson. D'une part, le Groupe de Cairns, les Etats-Unis, et le LMG se sont prononcés en faveur d'une approche du type 'formule suisse' qui réduirait tous les droits de douane à un certain niveau maximal (par exemple, 25%). De l'autre côté, une coalition de 75 Membres (dont les 16 de l'UE), comprenant l'UE, la Norvège, la Suisse, le Japon, la Corée et Maurice, ainsi que l'Inde, souhaitaient reprendre l'approche adoptée durant le cycle d'Uruguay (une réduction moyenne globale de 36% et une réduction minimale par ligne tarifaire de 15%) qui permet aux pays de maintenir des droits de douane plus élevés sur certains produits 'sensibles'. La proposition conjointe UE/Etats-Unis du 13 août 2003 tente de combiner les deux approches à travers une formule harmonisée aux termes de laquelle la formule du type cycle d'Uruguay pourrait être appliquée à certaines produits "d'importation sensibles (dont le nombre serait négocié). D'autres droits de douane seraient réduits à l'aide de la formule suisse. Et finalement, un certain pourcentage des lignes tarifaires serait en franchise de droits.

Dans leurs contre-propositions, le Groupe de Cairns et les six pays du LMG ont accepté cette approche harmonisée, mais le Groupe de Cairns a toutefois suggéré – pour l'élément "cycle d'Uruguay" de la formule – une simple coupe tarifaire uniforme (au lieu d'une réduction moyenne plus une réduction minimale par ligne tarifaire). Le Groupe de Cairns et les pays du LMG proposent en outre, le recours à la formule du cycle d'Uruguay pour l'ensemble des pays en développement.

Aux termes du projet de modalités présenté par Harbinson en mars, les

pays en développement se voyaient accorder une flexibilité accrue sur un certain nombre de "produits spéciaux, compte tenu des préoccupations de sécurité alimentaire, de développement rural et/ou de sécurité des modes de subsistance." Ces pays n'auraient à réduire leurs droits de douane que de 10% en moyenne, mais d'au moins 5% par ligne tarifaire sur ces produits. Une coalition de 16 pays en développement défendent ardemment cette notion de produit spéciaux. Ils ont, en particulier, revendiqué le droit de déterminer et de déclarer leurs produits spéciaux de manière indépendante; seul le nombre de produits spéciaux serait donc négociable.

Le texte conjoint Etats-Unis/UE ne comporte pas de mention des produits spéciaux. Toutefois, le concept de produits "sensibles aux importations" introduit par les deux Membres, avec des engagements de réduction tarifaire plus faible aux termes du traitement spécial et différencié, assurerait de facto aux pays en développement une flexibilité relativement similaire à celle fournie dans l'approche produits spéciaux. Toutefois, tant le Groupe de Cairns que les pays du LMG souhaitent le maintien du concept de produits spéciaux.

Les modalités d'Harbinson ont également donné un aperçu de mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement, à ajouter aux modalités à un stade ultérieur. La coalition des 16 pays en développement a exigé que ce nouveau mécanisme de sauvegarde spéciale ait une portée plus large que le mécanisme de sauvegarde spéciale existant et que les concepts de produits spéciaux et de mécanisme de sauvegarde spéciale ne soient pas liés. Toutefois, l'UE et les Etats-Unis dans leur proposition conjointe, ont lié l'application d'un mécanisme de sauvegarde spéciale au concept de produits "sensibles aux importations", qui aurait à terme, le même effet. Ils ont en outre spécifié que les règles et disciplines relatives à un mécanisme de sauvegarde spéciale – ainsi que d'autres éléments de traitement spécial et différencié dans l'agriculture – "doivent être adaptés pour des pays exportateurs significatifs de produits agricoles." L'idée de différenciation ('graduation') – également promue par l'UE et d'autres Membres – est fortement rejetée par le Groupe de Cairns de pays en développement Membres et les pays du LMG. Il est intéressant de noter que la contre-proposition du Groupe de Cairns ap-

puie un mécanisme de sauvegarde spéciale, mais en limite la portée à l'impact des engagements des pays en développement en matière de réduction tarifaire. Dans le projet de texte d'Harbinson, le mécanisme de sauvegarde spéciale actuel serait éliminé pour les pays développés.

Dans la proposition UE/Etats-Unis, l'avenir de la sauvegarde spéciale a été laissé ouvert. Les dispositions en matière de sauvegarde spéciale permettent aux pays de prélever un droit d'importation additionnel, limité dans le temps, pour protéger les producteurs nationaux d'une poussée soudaine des importations de certains produits. Le mécanisme de sauvegarde spécial actuel n'est applicable qu'aux produits 'tarifiés', c'est-à-dire à ceux pour lesquels les Membres ont converti des restrictions non tarifaires en matière d'accès aux marchés en droits de douane ordinaires lors du cycle d'Uruguay.

S'agissant des contingents tarifaires, en règle générale, ils seraient élargis à 10% de la consommation intérieure actuelle. Cette proposition pose problème à certains Membres tels que le Japon et la Corée qui cherchent plutôt à réduire certains contingents (spécialement sur le riz) pour refléter des niveaux plus actuels de consommation intérieure. Les contingents tarifaires sont des droits à deux niveaux : les importations jusqu'au niveau du contingent entrent avec un certain droit; les importations au-delà de ce contingent sont soumises à un taux tarifaire plus élevé.

Prenant en compte la question de l'érosion des préférences commerciales, qui aurait inévitablement lieu à la suite des coupes tarifaires proposées, le projet de modalité de Harbinson de mars offre une période de mise en œuvre plus longue et un moratoire de deux ans pour "les réductions tarifaires qui affectent les préférences commerciales de longue date sur les produits ayant une importance vitale du point de vue des exportations pour les pays en développement." En outre, tous les droits de douane et les quotas pour ces produits seraient supprimés. Le texte UE/Etats-Unis quant à lui, traite de cette question en proposant que les pays développés fournissent un accès en franchise à un certain pourcentage des importations des pays en développement "à travers une combinaison du statut NPF [nation la plus favorisée] et de l'accès préférentiel.

Bien que certaines préoccupations de

développement autres que d'ordre commercial tels que la sécurité alimentaire et le développement rural aient été pris en compte dans le projet de texte, d'autres préoccupations autres que d'ordre commercial - essentiellement du Nord - tels que la protection des consommateurs, la sécurité sanitaire des aliments, l'extension des indications géographiques et l'environnement, n'ont pas été reflétées. Toutefois, certaines de ces préoccupations et en particulier, les indications géographiques, se voient liées aux négociations sur les modalités, dans le texte conjoint UE/Etats-Unis, en tant que "sujets de préoccupation, mais non convenus."

Concurrence à l'exportation

Le projet de modalités de Harbinson exigeait des Membres le retrait progressif d'au moins 50% des subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans, avec une réduction à zéro du reste des subventions dans un délai de 9 ans. Les pays en développement bénéficieraient d'un délai de 10 et 12 ans respectivement. Dans sa proposition conjointe avec les Etats-Unis, la CE propose de supprimer les subventions à l'exportation sur certains produits qui intéressent particulièrement les pays en développement du point de vue des exportations (à déterminer), alors que les subventions pour le reste des produits ne seraient que réduites. Sur les crédits à l'exportation, les modalités établissaient une distinction entre le soutien au financement qui se conforme à un ensemble de conditions détaillées, et le soutien au financement qui ne le fait pas. Ce dernier serait "soumis à des engagements de réduction spécifiques en matière de financement, à déterminer". En outre, Harbinson a proposé des disciplines détaillées pour l'aide alimentaire et pour les entreprises commerciales publiques d'exportation (utilisées, par exemple, par le Canada et l'Australie). Sur cette question, le texte UE/Etats-Unis propose le retrait ou la réduction des crédits à l'exportation, parallèlement aux engagements proposés pour les subventions à l'exportation.

Soutien interne

Selon le projet de modalités de Harbinson, la Catégorie verte serait conservée dans sa forme actuelle, mais ses disciplines seraient renforcées conformément aux revendications répétées des pays du Groupe de Cairns et de nombreux pays en développement. Toutefois, contrairement à

ce que ces pays demandent, le projet de modalités ne prévoit pas de plafonnement des dépenses au titre de la Catégorie verte, de limitation de types spécifiques de versements, ou de suppression de certains programmes de soutien au revenu.

En ce qui concerne la Catégorie orange (soutien ayant des effets de distorsion des échanges), selon Harbinson, la mesure globale de soutien (MGS) diminuerait de 60% en 5 ans pour les pays développés, contre 40% en 10 ans pour les pays en développement Membres.

La proposition UE/Etats-Unis n'a pas prévu de chiffres pour la réduction de la catégorie orange. Néanmoins, elle spécifie que les réductions seraient "significativement plus fortes, que dans le cycle d'Uruguay (20% pour les pays développés)."

La Catégorie dite bleue (des subventions seulement partiellement découplées dans le cadre des programmes de limitation de la production) serait conservée, selon le texte de Harbinson mais réduite de moitié. Autrement, le texte proposait la fusion de la Catégorie bleue et de la Catégorie orange. Alors que les partisans de la libéralisation (le Groupe de Cairns et d'autres pays en développement, de même que les Etats-Unis) souhaitent la suppression complète de la Catégorie bleue, l'UE, le Japon et la Suisse veulent son maintien. Aux termes de leur proposition bilatérale, l'UE et les Etats-Unis ont introduit une Catégorie bleue modifiée, avec des dépenses réduites à 5% de la valeur totale de la production agricole. Toutefois, cette nouvelle catégorie ne nécessiterait plus de limitation de la production ou d'autres programmes de gestion de l'offre. Dans le cadre de cette nouvelle catégorie, les Etats-Unis seraient très probablement en mesure d'exempter leurs paiements contracycliques aux fins du Farm Act de 2002, de leurs engagements de réduction.

Le projet de modalités réhausserait également, pour les pays en développement, la possibilité d'exempter certains subventions des engagements de réduction en vue de la réalisation de certains objectifs de développement rural.

Initiative sectorielle : le coton

Quatre PMA d'Afrique de l'Ouest et du Centre - Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali - ont présenté une communication, en avril, rendant les subventions offertes par les grands pays pro-

ducteurs de coton - essentiellement les Etats-Unis, l'UE et la Chine - responsables de la baisse des cours mondiaux de ce produit de base et de la marginalisation de la production cotonnière non subventionnée et fortement compétitive de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le groupe de pays africains a demandé une "décision rapide" à Cancun en vue du retrait progressif de l'ensemble des subventions et des mesures de soutien au coton d'ici 2006, de même que le versement d'une compensation aux PMA durant la période de transition. Si de nombreux pays en développement, tels que le Pakistan et la Norvège, ont ouvertement appuyé cette approche, les Etats-Unis et l'UE se sont montrés très hésitants à créer un précédent pour des engagements sur des subventions à des produits spécifiques, car ceci pourrait remettre en cause l'approche globale adoptée pour la réduction au titre de la Catégorie orange.

Autres questions

Selon le projet de Harbinson, les PMA continueraient d'être exemptés des engagements de réduction, mais seraient "encouragés à envisager de prendre des engagements correspondant à leurs besoins en matière de développement, sur une base volontaire". En retour, les pays développés seraient encouragés - ou contraints - à "assurer un accès à leurs marchés en franchise de droits et sans contingents pour toutes les importations originaires des PMA." La question du traitement spécial et différencié en faveur des PMA n'a pas été abordée dans le texte conjoint présenté par l'UE et les Etats-Unis.

Le projet de texte a également spécifié que "les participants examineraient l'introduction possible de formes supplémentaires de flexibilité pour certains groupes" tels que les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement vulnérables et les pays en transition économique.

Finalement, le texte conjoint UE/Etats-Unis a présenté une liste de "sujets d'intérêt, mais non convenus" : la clause de paix (article 13 de l'Accord sur l'agriculture) ; les préoccupations autres que d'ordre commercial ; la période de mise en œuvre ; les initiatives sectorielles, la clause relative à la poursuite du processus de réforme (article 20 de l'Accord sur l'agriculture) ; les indications géographiques et "d'autres règles détaillées."

Questions de mise en œuvre

Dans sa section sur l'agriculture, la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (WT/MIN(01)/W/10) traite de la mise en œuvre de ce que l'on appelle la Décision de Marrakech. Nombre de discussions et de consultations ont eu lieu sur diverses questions relatives à la mise en œuvre de la Décision

concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, sans qu'un accord final n'ait été réalisé sur un quelconque des points. Le Comité a récemment approuvé un rapport de suivi au Conseil Général (G/AG/16). La liste des questions de mise en œuvre en suspens convenue à Doha contient une question agricole: celle de savoir si – au cas où les prix

en matière de soutien interne sont inférieurs aux prix de référence externe (ce que l'on appelle la 'MGS négative') – les Membres seraient autorisés à rehausser leur Mesure Globale de Soutien autre que par produit d'un montant équivalent (tiret 6). Cette question est abordée dans le paragraphe 53 du projet de modalités d'Harbinson.

¹ Le Groupe de Cairns comprend 17 pays exportateurs de produits agricoles, attachés à un système de commerce des produits agricoles axé sur le marché. Les pays membres sont : Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Afrique du sud, Thaïlande et Uruguay.

² Le Groupe informel de pays en développement partageant le même esprit (*Like-Minded Group - LMG*) comprend généralement Cuba, la République dominicaine, le Salvador, Haïti, le Honduras, le Kenya, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Ouganda et le Zimbabwe.

³ Estimation officieuse de l'OMC, janvier 2003.

Les **Dossiers sur le Cycle de Doha** sont publiés par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et l'Institut international du développement durable (IIDD)

Conception: Mark Halle (IIDD) et Ricardo Meléndez-Ortiz (ICTSD). Edition: Anja Halle, Heike Baumüller et Malena Sell. Directeurs de série: Ricardo Meléndez-Ortiz et Mark Halle. Les auteurs des dossiers sont: Heike Baumüller, Hugo Cameron, Ricardo Meléndez-Ortiz, David Primack, Malena Sell, Mahesh Sugathan, David Vivas et Alexander Werth. Relecture: Trineesh Biswas (IIDD). Mise en page: Alice Chardonnes sur la base d'un design de Donald Berg. Responsable de publication: Christophe Bellmann (ICTSD). Editeur en chef: Ricardo Meléndez-Ortiz.

Ce projet a été réalisé grâce à un financement de la Direction du développement et de la coopération suisses (DDC), à travers IIDD et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) ainsi que d'autres donateurs, à travers ICTSD. Copyright: ICTSD, IIDD, et AIF, 2003.

Le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD - <http://www.ictsd.org>) est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif basée à Genève. Etabli en 1996, ICTSD a pour mission de faire progresser l'objectif de développement durable en renforçant les moyens d'influence des acteurs impliqués sur le système commercial international, à travers l'information, le travail en réseau, le dialogue, des travaux de recherche ciblés et le renforcement des capacités. ICTSD publie BRIDGES Between Trade and Sustainable Development®; et BRIDGES Weekly Trade News Digest®. Le centre co-publie PASSERELLES entre le commerce et le développement durable® (en partenariat avec ENDA Tiers-Monde); PUENTES entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible® (en partenariat avec Fundación Futuro Latinoamericano - FFLA et Centro Internacional de Política Económica para el Desarrollo Sostenible - CINPE); ainsi que BRÜCKEN Zwischen Handel und Zukunftsfähiger Entwicklung® (avec GERMANWATCH). ICTSD est financé par des agences de coopération au développement, des fondations privées et des organisations de la société civile. Les principaux donateurs d'ICTSD sont SIDA, DGIS, DFID, DANIDA, DDC, NORAD, la Finlande, IDRC, the Rockefeller Foundation, the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Novib, Christian Aid, Oxfam, et la Communauté de travail des oeuvres suisses d'entraide.

L'Institut international du développement durable (IIDD - <http://www.iisd.org>) contribue au développement durable en formulant des recommandations stratégiques concernant le commerce international et l'investissement, les politiques économiques, les changements climatiques, les mesures et indicateurs ainsi que la gestion des ressources naturelles. Nous affichons sur internet des comptes rendus de négociations internationales et l'information spécialisée que nous procure notre collaboration avec des partenaires du monde entier. Ce faisant, nous favorisons une recherche rigoureuse, le perfectionnement des compétences dans les pays en développement, ainsi qu'un dialogue fructueux entre le Nord et le Sud. L'Institut a pour vision un mieux-vivre durable pour tous, et pour mission d'assurer un avenir durable aux sociétés en favorisant l'innovation. Il bénéficie de subventions de fonctionnement du gouvernement du Canada qui lui sont versées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Environnement Canada, ainsi que du gouvernement du Manitoba. Des fonds de projet lui sont également accordés par le gouvernement du Canada, la province du Manitoba, d'autres gouvernements nationaux, des organismes des Nations unies, des fondations et des entreprises privées. L'IIDD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis.